/18
15475
Frc
17324

MÉMOIRE AU ROI,

EN FAVEUR

DE LA NOBLESSE FRANÇAISE,

RÉDIGÉ ET SIGNÉ

PAR UN PATRICIEN

AMI DU PEUPLE.

THE NEWBERRY
LIBRARY

MÉMOIRE AU ROI,

EN FAVEUR

DE LA NOBLESSE FRANÇAISE,

RÉDIGÉ ET SIGNÉ

PAR UN PATRICIEN

AMI DU PEUPLE.

SIRE,

ET NOUS AUSSI NOUS SOMMES CITOYENS.

TEL sera désormais le cri unanime de votre noblesse. Ces paroles vertueuses prononcées d'une voix éclatante par les Nobles de votre Capitale, vont retentir

profondément dans tous les cœurs Dauphinois, Provençaux, Bretons, Béarnois. Adoptées avec enthousiasme par ces modèles du Patriotisme, elles deviendront un cri de ralliment pour tous les Français, & se réunissant pour ainsi dire sous la même bannière, chacun des Ordres de l'Empire adoptera cette devise:

ET NOUS AUSSI NOUS SOMMES CITOYENS.

C'EST à ceux qui, les premiers ont orné leurs enseignes de cette inscription CIVIQUE, à donner le grand exemple des devoirs qu'elle impose, & nous allons, sous ce rapport, remplir le plus sacré de tous: DIRE avec respect LA VÉRITÉ AU ROI, le louer, sans flatterie, de ce qu'il a fait de grand, blâmer avec courage ses MINISTRES de ce qu'ils ont fait de mal, offrir un hommage public à CELUI d'entre eux qui dans ses écrits & dans son ministère a également bien servi la Nation, rendre grace à la MAGISTRATURE d'avoir contribué tant de fois à éclairer & à défendre la patrie, exposer au CLERGÉ sans détour & sans injure des griefs antiques & nombreux qu'il ne peut se dissimuler sans ignorance ou sans mauvaise foi, enfin promettre de concert & sans ostentation à l'ETAT des sacrifices qui lui sont dus & que l'on consommera sans regret.

VOILA, SIRE, l'objet de ce Difcours que nous prononçons en préfence de votre MAJESTÉ qui nous écoute, de la France qui nous entend, de l'Europe qui nous regarde, enfin de la vérité qui nous infpire & nous conduit. L'affemblage impofant de ces Spectateurs auguftes n'a rien qui puiffe intimider le défenfeur d'une caufe jufte, lorfqu'il n'a que des principes magnanimes & des raifons inconteftables à foutenir devant des Juges intègres & des Oracles éclairés.

SIRE, vous avez eu le malheur de fuccéder à TROIS Règnes défaftreux. Vous avez eu le malheur de perdre le meilleur des Pères qui eût, fans doute, été le plus fage des Rois.

VOUS avez eu le bonheur de recevoir de la nature un fens droit, & un cœur pur. Vous avez fenti la néceffité d'éloigner tous les Miniftres de votre Prédéceffeur; vous avez eu la fermeté d'exécuter feul ce Plan. Vous avez eu la fagacité de vous entourer de Confeillers âgés & vertueux. Vous avez eu l'humanité de ne point réfifter aux cris d'un Peuple infortuné qui voulait brifer un fceptre de fer. Vous avez eu la GLOIRE de placer dans fes mains la palme de la liberté, & la POLITIQUE de priver vos rivaux d'un tiers de leur puiffance. Mais ce grand-œuvre ne s'eft fait qu'à force d'or, & c'eft dans la guerre d'Amérique qui a

coûté QUINZE CENTS MILLIONS à l'Etat, que vous trouverez la principale cause de l'épuisement de vos Finances, trop exclusivement attribuée à des dilapidations particulières dont l'énormité seule suffisait pour démontrer la fausseté.

LE bouleversement des Finances est une tempête pour l'Etat : il fallait un Pilote consommé. Ils sont si rares aujourd'hui. Les yeux de vos sujets erroient à l'aventure : la renommée, si souvent injuste & si souvent capricieuse, fit tomber ceux de VOTRE MAJESTÉ sur un de ces hommes à qui la réputation d'esprit compose une réputation de capacité qui leur manque. Vous le choisites, SIRE, ... & tant d'autres, à votre place, eussent fait, peut-être, le même choix. VOTRE MAJESTÉ s'est trompée..... mais les Rois sont des hommes, & quels hommes ne se trompent jamais? ....

NE nous plaignons pas d'ailleurs, de ce choix malheureux. S'il a augmenté la violence de la crise, s'il a doublé l'horreur de la tourmente, s'il a rendu le danger plus pressant, l'effroi qu'il a causé a excité de plus puissans efforts pour s'y soustraire. Le gouvernail prêt à se rompre a été arraché à la main inhabile qui ne pouvait plus le diriger. VOTRE MAJESTÉ l'a remis à un Pilote heureux & habile qui, bravant la tempête,

domptant les vents, fuyant les écueils, nous laisse entrevoir des parages plus paisibles, & un calme si desiré. Pressé de toutes parts par les vagues & les flots, le vaisseau avait long-tems souffert, mais il n'était point démembré; un génie bienfaisant avait veillé sur ses parties constitutives. Les PARLEMENS de votre Royaume, dépositaires fidèles des droits des Peuples, conservateurs intègres de la Constitution, n'avoient cessé de résister aux coups funestes que le pouvoir arbitraire avait tenté de lui porter. Du sein de la COUR DES PAIRS, une voix hardie se fait entendre. Un Magistrat * ose appeller au secours de la patrie les ETATS-GÉNÉRAUX, dans un moment où leur existence était pour nous tout au plus ce qu'un souvenir est à la vieillesse. Ce mot inattendu devient un cri universel; accueilli comme une inspiration divine & comme un présage fortuné, toute la France le répète. VOTRE MAJESTÉ qui ne veut que le bonheur de ses sujets, accepte avec transport cet augure consolateur, & s'empresse d'en réaliser pour nous les touchantes promesses.

MAIS, que de difficultés viennent assiéger votre sollicitude paternelle! l'histoire se tait, ou se contredit, le préjugé parle & commande, la jalousie s'éveille & intrigue.... pour dissiper tous ces doutes, vous

* M. l'Abbé Sabathier de Cabre.

daignez, SIRE, en bon Père, consulter tous vos enfans. Vous les invitez à se faire entendre, & ce n'est qu'après une audience de plusieurs mois, que sur le rapport si sagement motivé, si lumineusement rédigé par vôtre Ministre fidèle, VOTRE MAJESTÉ se décide à adopter une forme de CONVOCATION qui approche beaucoup de celle que la Nation reclame.

CE n'est donc point en vain, que l'ordre le plus NOMBREUX & le plus UTILE de votre Royaume se sera fait entendre de VOTRE MAJESTÉ. Sa cause plaidée par la majorité de vos sujets au Tribunal de la raison, a enfin triomphé de ces gotiques usages que le droit féodal & la barbarie de la servitude prétendaient leur opposer comme des loix imprescriptibles. Les Représentans des PLÉBÉIENS de votre Empire seront donc en nombre ÉGAL aux Députés des Ordres privilégiés, & cette disposition équitable augmentera les forces de l'Etat, en abrogeant ces différences odieuses qui tendaient sans cesse à diviser ce qui ne doit composer qu'un seul & même tout. Voilà, SIRE, un GRAND PAS vers le bien; voilà la base du bonheur de vos Peuples. Il appartenait à VOTRE MAJESTÉ de poser cette pierre fondamentale. Mais, ne sommes-nous pas tous les coopérateurs de ce majestueux édifice, & ne devons-nous pas croire, lorsqu'un Monarque

approche autant de la perfection, qu'il a le desir bien vrai de l'atteindre?

Ici le silence serait un CRIME. Si le TIERS-ETAT n'eût pas parlé, s'il eût eu la bassesse de rester dans l'avilissement où on l'avait plongé, la restauration était impossible. Il a donc MÉRITÉ de l'Etat en faisant valoir ses droits. Belle & grande leçon pour la Noblesse! imitons-le, & après avoir rendu graces à notre Souverain, de ce qu'il vient de faire pour les Plébéiens nos frères, mettons à ses pieds la vive gratitude, & les représentations respectueuses de sa NOBLESSE.

LOIN d'elle, SIRE, ces frivoles prétentions de rang, ces vaines idées de prééminence, ces contestations oiseuses qui pouvaient occupper nos serviles Ancêtres, mais qui ne conviennent plus à la marche décidée d'un Peuple qui s'affranchit sous les yeux d'un Monarque qu'il aime. Nous ne prétendons qu'à la gloire de consolider la prospérité française, & quand, pour atteindre ce but, nous avons avec une équité généreuse sacrifié la jouissance personnelle d'exemptions, ou acquises par la valeur, ou données par la faveur, ou usurpées par le temps & par l'ambition, il doit nous être permis de déclarer une GUERRE OUVERTE à ces immunités onéreuses par-tout où elles se trouvent, & de demander JUSTICE pour nous-mêmes, quand nous avons si bien su la rendre aux autres.

NOUS allons donc ſoumettre à VOTRE MAJESTÉ des conſidérations extrêmement IMPORTANTES, & nous la ſupplions de daigner obſerver l'inſtant que notre reſpect ſaiſit pour les lui préſenter.

C'EST avant que les Etats ſoient convoqués que nous élevons la voix ſur ce qui nous concerne. Dès qu'ils ſeront aſſemblés, nous ne les occuperons d'aucune réclamation perſonnelle. Tous les intérêts particuliers doivent alors s'éclipſer devant l'intérêt général, toutes les difficultés s'applanir, tous les ſyſtêmes ſe confondre en un ſeul, tous les efforts tendre à un but unique. Mais, pour l'atteindre plus ſûrement, profitons des momens qui nous reſtent, & pour entrer dans les vues d'un Miniſtre que VOTRE MAJESTÉ a honoré de ſon approbation, ne négligeons pas un point eſſentiel dans L'ORGANISATION de la grande Aſſemblée qui ſe prépare.

POUR que ſes déciſions ſoient INCONTESTABLES & ſacrées, il faut que ſa conſtitution ſoit IRRÉPROCHABLE & égale. Sa conſtitution ne peut être juſte que l'équilibre proportionnel ne ſoit établi entre ſes parties conſtituantes.

ET c'eſt ſous ce point de vue que vous avez décidé, SIRE, que le Tiers-Etat aurait à lui ſeul autant de

Repréſentans que les deux autres Ordres. Nous béniſſons cet Arrêt : nous rendons hommage à la ſageſſe de VOTRE MAJESTÉ, mais occupée de ce point important, elle n'a pas réglé dans le MÊME RAPPORT le nombre des Députés reſpectifs de la Nobleſſe & du Clergé.

VOUS le ſavez, SIRE, il ne peut y avoir d'ÉQUILIBRE PROPORTIONNEL entre les Repréſentans, qu'autant que leur nombre eſt en raiſon composée :

1°. DE la QUANTITÉ numérique des Repréſentés.

2°. DE l'INTÉRÊT que ces Repréſentés ont à la choſe publique.

3°. DE l'UTILITÉ dont ils peuvent être à la Commune.

ET cette vérité n'eſt point nouvelle pour VOTRE MAJESTÉ, puiſque c'eſt à ſon évidence que le Tiers-Etat doit la détermination bienfaiſante qui lui vaut une repréſentation équitable.

DAIGNEZ donc permettre, SIRE, que nous faſſions à votre Nobleſſe, l'application de ce principe inconteſtable, & que nous examinions :

1°. S'IL y a dans l'Ordre de la Nobleſſe un PLUS GRAND NOMBRE d'individus que dans l'Ordre du Clergé.

2°. Si la Nobleſſe a PLUS D'INTÉRÊT que le Clergé à la choſe publique.

3°. Si la Nobleſſe eſt PLUS UTILE à la Commune que le Clergé.

CES TROIS propoſitions clairement démontrées, il nous ſera facile d'en tirer des conſéquences importantes.

PREMIÈRE PROPOSITION.

Y a-t-il, dans l'Ordre de la Nobleſſe, UN PLUS GRAND NOMBRE d'Individus que dans l'Ordre du Clergé?

OUI, ſans doute, & la preuve en eſt inconteſtable, puiſque c'eſt une vérité de fait. Que l'on ouvre les derniers recenſemens du Royaume, les Regiſtres des Tailles & Capitations, & l'on verra que l'on compte en France, non par un dénombrement exact, mais par une approximation vraiſemblable, moins de CENT MILLE Individus engagés dans le Service eccléſiaſtique; tandis que l'on compte, d'après un calcul de la même vraiſemblance, plus de CINQ CENT MILLE Individus Gentilshommes, ou ennoblis jouiſſant des prérogatives de la Nobleſſe. Ainſi, la MAJORITÉ eſt déjà conſidérable en faveur des Nobles; mais elle augmentera

ſenſiblement, ſi l'on veut bien obſerver que parmi les quatre-vingt-dix ou cent mille Eccléſiaſtiques, il ſe trouve, par une évaluation probable, trente-quatre mille Curés, Doyens, Vicaires, autant de Prêtres habitués ou ſéculiers, & dix à douze mille Religieux vivant conventuellement, ſous différentes Règles monaſtiques. Or, ces douze mille Moines ſont MORTS au monde, & doivent être rayés de la Liſte des Citoyens AGISSANS. Quant aux ſoixante-huit mille Curés, Vicaires, Prêtres habitués, & autres, ils forment ce que l'on appelle improprement le BAS CLERGÉ. C'eſt le TIERS de la Nobleſſe cléricale : c'en eſt, peut-être, auſſi la portion la plus SAINE & la plus UTILE ; mais, malheureuſement, c'eſt celle que l'on conſulte le moins; c'eſt celle qui a le MOINS d'influence dans le Syſtême ſacerdotal ; c'eſt celle qui a le MOINS de Repréſentans aux Aſſemblées diocéſaines. Enfin, c'eſt celle qui voit de près les misères du Peuple, & qui ne peut les faire connaître; qui recueille ſes larmes, & qui ne peut les eſſuyer ; qui connaît tous ſes beſoins, mais qui ne peut les ſoulager, parce qu'elle les éprouve elle-même.

CETTE Claſſe reſpectable ne fait donc, pour ainſi dire, pas nombre dans ce Corps impoſant que l'on appellait jadis le PREMIER ORDRE de l'Etat ; & l'on ne

s'écarteroit pas de la vérité, en difant qu'en France, le Clergé *votant* n'eft pas compofé de DEUX MILLE MEMBRES.

DONC, il y a, dans l'Ordre de la Nobleffe, UN PLUS GRAND NOMBRE d'Individus que dans l'Ordre du Clergé.

SECONDE PROPOSITION.

LA Nobleffe a-t-elle PLUS D'INTÉRÊT que le Clergé à la Chofe publique ?

OUI, fans doute, fi l'intérêt eft en raifon des propriétés, & fi les propriétés nous font d'autant plus chères que nous avons plus de temps à en jouir.

L'APPLICATION de cette vérité demande quelques développemens.

ON ne NAÎT point dans l'Ordre du Clergé. C'eft le feul Ordre de l'Etat qui ne compte point d'enfans parmi fes Membres. C'eft auffi le feul où il n'y ait point de jouiffances pour la jeuneffe, parce que dans le premier tiers de la vie il eft rare d'avoir des propriétés bénéficières.

L'HOMME vieux, ou du moins le vieillard CÉLIBATAIRE, ne jouit prefque plus. Ainfi, le CLERC âgé, qui n'avait point de propriétés dans fon adolefcence,

ne ſent plus le prix de celles qu'il poſſède, lorſqu'il eſt dans la décrépitude.

Le temps de la jouiſſance n'a donc été pour lui que le MIDI ou le SOIR de la vie; qu'un jour, qu'un moment. Pendant ce court eſpace, a-t-il ſongé ſouvent à AMÉLIORER le ſol bienfaiſant qui le nourrit? En a-t-il eu le temps? Dans les autres états de la vie, la jeuneſſe PROJETTE, l'âge mûr EXÉCUTE, la vieilleſſe JOUIT. Mais ici, le premier âge tout entier ſemble retranché de la ſomme de nos ans, & le ſecond néceſſairement le remplace. Ainſi, le Bénéficier projette dans l'âge mûr, & n'a pas la force d'exécuter ſur ſes vieux jours. Il a peu joui d'un bien qu'il pouvait ne pas poſſéder. Il a fait peu de bien ſur un ſol qu'il ne devait pas garder; il meurt, & ſa terre NÉGLIGÉE tombe entre les mains d'un autre ENFANT DE CINQUANTE ANS, qui, preſſé de jouir, la laiſſe comme elle eſt, ou qui, excité par la cupidité de ſes proches, à qui elle ne doit pas revenir, la dégrade, en ſe hâtant d'en tirer la quinteſſence. Que lui importe? il ne connaît pas ſon ſucceſſeur, & tout doit mourir avec lui.

Mais, la Nobleſſe, quelle différence! D'abord les Nobles ſont individuellement moins riches que les Bénéficiers. La culture, le travail, & les ſpéculations amélioratives leur ſont donc plus néceſſaires.

TEL Territoire qui ne ferait pas DIGNE de former une petite Abbaye : qui suffirait à peine à un Prieuré, compofe le plus fouvent toute la richeffe d'une famille ancienne, qui le cultive de fes mains guerrières ; & qui, dans les accroiffemens que la néceffité & fon induftrié lui donnent, trouve encore le moyen de pourvoir à l'établiffement d'une POSTÉRITÉ deftinée à fournir, dans la paix, des exemples de SOBRIÉTÉ, & dans la guerre, des modèles de VALEUR.

VOUS étonneriez-vous, SIRE, de la fécondité du champ de ce Gentilhomme, & de l'aridité de celui de ce Bénificier ? c'eft le même fol, la même étendue, le même climat, la même agriculture. Mais, l'un végétant dans fa profonde folitude, enveloppé dans fon inertie, reçoit encore de la terre libérale une offrande qui furpaffe fes befoins individuels ; que lui faut-il de plus ?

L'AUTRE, entouré d'une FEMME qu'il aime, D'ENFANS qu'il chérit, de PETITS ENFANS dans lefquels il fe voit renaître, peu content de fatisfaire aux befoins des objets chers qui l'environnent, cherche à leur procurer des douceurs. Sa vie fe paffe dans une activité laborieufe, qui double fes facultés & LES DIXMES ROYALES, & lorfqu'il defcend au tombeau, il jouit encore, en fongeant que la jeune main qui

ferme ſes paupières, cueillera le lendemain les fruits que ſa main tremblante avait arroſés.

JAMAIS, non jamais, ces conſolations délicieuſes n'accompagneront les derniers inſtans de l'homme iſolé. La privation de tant de douceurs eſt la JUSTE PEINE DU CÉLIBAT.

ET pourquoi faut-il, diſons-le en paſſant, qu'une diſcipline trop ſévère en ait fait une loi contre nature, que l'Evangile ne preſcrivait point, que l'Apoſtolat n'a point obſervée, que le rigoriſme impoſa ſeul, que le relâchement a tant de fois déshonorée, ſur laquelle enfin les Conciles généraux ont balancé & douté tant de fois? La primitive Egliſe, plus rapprochée des préceptes de ſon divin Inſtituteur, n'avait point arraché à ſes Miniſtres les douceurs de la paternité. Si l'on s'en fût tenu à ſa pure doctrine, que de ſcandales épargnés pour les peuples, quelle félicité pour les Eccléſiaſtiques, quel accroiſſement de proſpérité pour l'Etat.

GRAND & vaſte objet, ſans doute, à traiter dans l'Aſſemblée prochaine des Etats-Généraux, ou dans la ſeſſion ſuivante. Eux ſeuls, en effet, peuvent ordonner la ſage répartition qu'il faudra faire alors des biens de l'Egliſe. Et qu'on ne croye pas que leur MOBILITÉ condamnât à l'infortune & à la misère les enfans de

nos Miniſtres ; il ſe trouverait dans un ſiècle éclairé & SPÉCULATEUR mille moyens de leur aſſurer un ſort heureux. Les ANNUITÉS, les ASSURANCES, préſenteraient aux enfans des reſſources brillantes, & porteraient les pères à chercher, dans les ſoins de la culture, un dédommagement à la privation, que le paiement des primes ſemblerait leur impoſer *.

---

* *L'ANNUITÉ* ou accumulation d'intérêts réſulte des épargnes annuelles & ſucceſſives que fait le Rentier d'une portion quelconque de ſes revenus. Par cette opération ſimple, un Bénéficier qui a 20 mille livre de rentes, par exemple, & qui mettant à part 5000 livres chaque année, place cette réſerve du quart de ſon revenu à l'intérêt de cinq pour cent par an, aura, au bout de vingt ans, un capital libre & diſponible de 155000 livres.

SI ce Bénéficier craint que la mort ne vienne interrompre le cours & anéantir le calcul de ſes économies progreſſives, alors, moyennant le ſacrifice éventuel d'une ſomme quelconque à prendre chaque année, pendant ſa vie, ſur les revenus de ſon bénéfice, une COMPAGNIE D'ASSURANCES lui garantira le paiement, à ſon décès, ou à telle autre époque ; d'un capital à peu près équivalent au réſultat probable des économies qu'il projetait.

L'ASSURANCE a, ſur ce qu'on appelle *annuité*, un double avantage :

1°. ELLE fixe invariablement le ſort des Succeſſeurs de la Perſonne aſſurée.

2°. LE Rentier ne reſte pas toujours fidèle à la réſolution de l'économie volontaire qui forme les *annuités*, au lieu qu'il ne peut pas ſe ſouſtraire à l'obligation de payer aux *Aſſureurs* la portion de revenus qu'il a une fois aliénée.

MAIS

Mais, Sire, ces Règlemens heureux que nous ne faiſons qu'indiquer, n'exiſtent point encore. En attendant que la régénération de l'Etat les promulgue ſous l'empire de votre ſageſſe, il eſt conſtant que le Clergé eſt célibataire; qu'étant célibataire perpétuel, il n'eſt pas Citoyen; que n'étant pas Citoyen il n'a nul intérêt au bien de l'Etat, que par la jouiſſance courte & perſonnelle d'une propriété qui ne fait que paſſer dans ſes mains, tandis que la Nobleſſe poſſède incommutablement depuis des ſiècles, & pour des ſiècles.

Donc, la Nobleſſe a plus d'intérêt que le Clergé à la Choſe publique.

TROISIÈME PROPOSITION.

La Nobleſſe eſt-elle plus utile à la Commune que le Clergé?

Il n'eſt aucun des Sujets de Votre Majesté qui héſitât ſur la réponſe. Mais nous devons tout prouver, & ici nous ne ſommes embarraſſés que de la multitude des argumens qui ſe préſentent en notre faveur. Le Service des Autels eſt ſans contredit la plus noble fonction de votre Clergé, Sire, la ſeule qui lui ſoit propre, celle à laquelle il devroit ſe borner uniquement, parce que l'Etat gagnerait à la confier à une Caſte toute divine, qui acquerreroit des droits ſacrés

au respect des Peuples, en se concentrant dans son état, & en ne s'immisçant plus dans la conduite des affaires temporelles ; cependant, sur cet objet, votre Noblesse n'a-t-elle pas montré, en diverses rencontres, qu'elle savait se rendre utile A TOUS, & qu'elle n'était étrangère à RIEN de ce qui se passait dans le Royaume? Nombrera-t-elle, hélas, les guerres toujours si opiniâtres & si sanglantes qu'elle a soutenues pour la Religion? Citera-t-elle ces grandes époques de l'histoire qui paroîtraient fabuleuses, si tant de MAISONS, encore existantes, n'en avaient été les glorieux témoins, & n'en avaient conservé la tradition précieuse? Quand Saint Bernard, & l'Hermite Pierre, croisaient toute l'Europe, quand des Prêtres fanatiques emmenaient en Asie l'élite d'une Nation, qui faisait aux Moines le don gratuit de ses terres, pour quelques prières ferventes, sans doute, mais que l'on n'aurait pas dû acheter ni vendre ; qui composaient ces Armées innombrables, si ce n'étaient les Paladins, les Chevaliers, les NOBLES ? Eux SEULS avaient alors une part libre à ces entreprises hardies & méritoires ; car, à la honte de ces siècles ignorans, le Tiers-Etat n'existait point encore, & les Soldats de ces preux Chevaliers étaient leurs Vassaux, leurs Serfs, leurs Esclaves. La NOBLESSE se glorifiera donc, sous ce rapport même, d'avoir été en tous temps le défenseur de la Religion, & l'appui de ses Ministres.

Ces derniers diront, peut-être, qu'ils ont été les Auteurs des plus brillantes découvertes, les Propagateurs des sciences, les Dépositaires de leurs trésors, les Instituteurs de la jeunesse.

Nous conviendrons avec eux, que le recueillement des Pontifes, le silence qu'ils observaient, les bois paisibles que leurs Temples consacraient ont dû, dans tous les temps, & dans tous les pays, leur donner avant tous le goût de l'étude, les mettre à même de pénétrer, les premiers, les mystères des Arts, & de les enseigner aux hommes. C'est une reconnaissance que l'antiquité doit aux Mages, aux Brames, aux Druides. Mais, depuis l'époque où les Arts se sont propagés dans les divers états de la Société, tous les esprits ont senti la nécessité de la science; &, remontant, suivant leurs lumières de la pratique à la théorie, ou descendant des principes aux conséquences, nous avons vu dans les siècles derniers, des génies LAÏQUES faire des découvertes sublimes, & étonner l'univers. Colomb, Descartes, Newton, Pascal, Montesquieu, Euler, Franklin, Linné, Rousseau, Cassiny, Montgolfier, Buffon, ne tenaient en rien au Clergé de France. Le dépôt des Sciences est donc à présent le patrimoine des Savans, & les Savans n'appartiennent exclusivement à aucun ordre. L'éducation a suivi la

même marche. Confiée d'abord aux ſoins du bas Clergé, les Jéſuites la perfectionnèrent, juſqu'au temps où la Philoſophie réforma les Sciences, & où l'autorité les abolit eux-mêmes : depuis cette époque voyons-nous le Clergé, plus que les autres Ordres, enſeigner la jeuneſſe? Les UNIVERSITÉS, jadis barbares, ſe ſont humaniſées, les ACADÉMIES ſe ſont multipliées de toutes parts, le goût des Lettres eſt devenu général, les lumières univerſelles. Ce même préjugé qui, dans des temps obſcurs, avait érigé chez la Nobleſſe des Temples à l'ignorance, a de ſes propres mains renverſé ſon idole. Dès que les NOBLES ont entrevu la lumière, ils ſe ſont empreſſés d'en propager les bénignes influences, & ils ont contribué, dans leur eſſor philoſophique, à diſſiper les nuages épais dont s'enveloppaient encore les grandes vérités. D'admirateurs des Savans, ils devinrent bientôt leurs PROTECTEURS, de protecteurs leurs amis, & cette heureuſe intimité a établi entr'eux une telle communication de lumières, que ſi l'on convoquoit dans l'empire des Lettres, une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des Savans, ſûrement dans celle-ci les Repréſentans de la Nobleſſe ſeraient, proportion gardée, AUSSI nombreux que ceux du Tiers-Etat, & BEAUCOUP PLUS nombreux que ceux du Clergé.

MAIS, le culte des Autels, & la culture des

Sciences, ſont-ils donc les ſeuls thermomètres de l'utilité dont un Corps puiſſe être à l'Etat, & taxera-t-on la Nobleſſe d'un amour-propre démeſuré, ſi elle ne paroît dans l'arène, où on la force de deſcendre, que ſous le coſtume impoſant qui lui eſt propre. Là, précédée, entourée, & ſuivie du brillant cortège de ces TROPHÉES militaires que ſa valeur a conquiſes, que ſon ſang a rougi, & qui ſont ſa propriété de tous les ſiècles, élevée un moment ſur ces PAVOIS glorieux, ombragée de ces DRAPEAUX qui flottent ſur ſa tête, qui oſeroit lui dire : *Vous n'avez pas ſervi l'Etat ?* D'une main, elle montrerait, ſous ſes pieds, ces Pavillons ENNEMIS qu'elle a arrachés des remparts de la plupart des Villes que nous poſſédons aujourd'hui ; de l'autre, elle montrerait, dans l'éloignement, le Pavillon FRANÇAIS flottant paiſiblement aux extrémités reculées du Royaume, ſur les Mers, dans nos Colonies, & elle répondrait : *Voilà mes travaux.*

ELLE dirait au Peuple qui l'entoure, avec cette modeſtie qui ſied ſi bien à la grandeur, » Venez braves » Plébéïens, compagnons de mes dangers, venez que » je vous aſſocie à ma gloire. Quand je vous ai mené » à la mort, avec ſang-froid, vous m'y avez ſuivi » avec courage ; quand je vous ai montré la Victoire, » vous ne m'avez laiſſé que l'avantage de vous en

» tracer le chemin ; quand j'ai verſé mon ſang pour la
» Patrie, vous n'avez pas épargné le vôtre : venez,
» ce ſont vos Généraux qui vous y invitent ; ſi nous
» avons eu nos GRANDS HOMMES, n'avez-vous pas eu
» vos HÉROS ? Montez donc AVEC NOUS ſur le char
» triomphal que conduit la Victoire, & de là prome-
» nant enſemble nos regards ſur toute la France, di-
» ſons d'une voix unanime : tout ce qui nous environne
» eſt notre ouvrage. C'eſt nous ſeuls qui ſommes eſſen-
» tiellement les deux Ordres de l'Etat ; il n'y en a
» point d'autres ; ſoyons unis pour toujours, & ne
» nous confondons jamais «.

OH ! ſi dans ce moment d'enthouſiaſme & d'énergie, un froid Hiſtorien oſait nous rappeller ces époques barbares où des Princes de l'Egliſe, des Miniſtres de la paix, revêtiſſaient ſans honte la cuiraſſe, ceignaient l'écharpe, s'armaient d'une énorme maſſue pour ne pas répandre le ſang, & ſi l'on prétendait les exalter de s'être auſſi rendus utiles à la Patrie : Nous leur dirions encore, & toujours d'une voix unanime : » La Patrie ne veut point de ſemblables défen-
» ſeurs ; ils ont trahi leur état, leurs ſermens, ils ont
» ſubſtitué le maſſacre & le pillage à leurs fonctions
» ſacrées ; & ſi quelques-uns même, moins ſangui-
» naires, mais non moins ambitieux, ſentant le ridi-

» cule d'une panache guerrière ſur un chef tonſuré,
» ont cherché à envahir les premières places dans
» l'Adminiſtration de l'Etat, PRESQUE TOUS ont été
» l'horreur des Peuples, ou la riſée des Nations, &
» pour un SUGGER, ou un d'AMBOISE, combien
» n'a-t-on pas vu de RICHELIEU, de MAZARIN,
» de DUBOIS, de... «.

LA Pourpre Romaine, car ils l'ont tous eu, les malheureux, ne les a pas ſauvé de l'exécration de la France.

ON ne dira donc plus déſormais : le Clergé eſt le propagateur des Sciences ; le Clergé eſt eſſentiel à l'éducation ; le Clergé eſt la Colonne du Gouvernement... Mais on dira : la Nobleſſe protégea le Clergé & défendit les Autels : la Nobleſſe protége les Savans & les imite : la Nobleſſe inſtruit la jeuneſſe, ou encourage ſes Inſtituteurs : enfin, la Nobleſſe, par ſa valeur eſt le rempart de la Patrie ; & par ſa popularité elle attire, ou retient ſous ſes Enſeignes vingt millions de défenſeurs.

DONC, la Nobleſſe eſt PLUS UTILE à la Commune que le Clergé.

MAIS, déja nous avons démontré que la Nobleſſe eſt *PLUS INTÉRESSÉE* au bien de l'Etat, à la culture

des terres, aux améliorations de tous genres, que le Clergé....

DÉJA nous avons démontré qu'il y a dans l'Ordre de la Nobleſſe. UN PLUS GRAND NOMBRE d'individus que dans l'Ordre du Clergé.

DONC, pour maintenir l'équilibre proportionnel entre les divers Ordres de l'Etat, il faut abſolument que les Repréſentans de la Nobleſſe ſoient EN PLUS GRAND NOMBRE que celui des Repréſentans du Clergé.

MAIS, en quelle proportion? Telle, ſans doute, qu'elle ſoit juſte, ſans déranger en rien l'équilibre ſi ſagement indiqué par VOTRE MAJESTÉ pour avoir lieu entre le Tiers-Etat, & les deux Ordres privilégiés.

POUR obtenir une ſolution lumineuſe ſur ce problême patriotique, c'eſt votre ombre auguſte que nous invoquerons, GRAND PRINCE, Père du Souverain populaire qui nous raſſemble. Du ſéjour de paix où vos vertus vous ont conduit, daignez jetter un regard paternel ſur une foule innombrable d'individus que vous regardiez, & qui ſe regardaient d'avance comme vos enfans. Déja vous les portiez dans votre cœur, & leur cœur a conſervé votre image. Leur amour leur donnait des droits à vos bienfaits. Serez-vous inſen-

ſible à leurs larmes, à leurs prières ; l'héritier de vos vertus l'eſt auſſi de nos ſentimens. CHEF de cette Nation magnanime que vous deviez commander, il vous implore comme nous ; éclairez-le, inſpirez-nous, parlez, nous nous ſoumettons. . . .

MAIS déja nos vœux ſont remplis. Au pied des Alpes, non loin de la Barrière qui ſépare la France de l'Italie, s'éleve une Cité fondée par GRATIEN. C'eſt-là, GRAND PRINCE, que votre ame populaire & magnanime s'eſt communiquée en peu de momens à un Peuple tout entier : c'eſt à la Province heureuſe dont VOUS PORTIEZ LE NOM que vous avez d'abord imprimé le mouvement régulier & ſalutaire qui doit rétablir l'ordre & la félicité publique.

DOCILES à cette impreſſion, les DAUPHINOIS engourdis par un long ſommeil ſe ſont réveillés à la liberté. Votre inſpiration a ſuppléé en eux la ſageſſe des Conſeils, & la maturité de l'expérience. Saiſis d'un même eſprit, tous les Ordres de la Province ont à la fois enfanté la même idée patriotique. Le Tiers avec NOBLESSE a ſenti toute ſa force, la Nobleſſe avec GRANDEUR a ſacrifié tous ſes droits, le Clergé avec MAGNANIMITÉ a renoncé à toutes ſes prétentions. Pas un d'eux n'a dit ; NOUS SOMMES DAUPHINOIS. . . .

tous enſemble ſe ſont écriés : NOUS SOMMES FRANÇAIS, & ce mot ſublime a completté en quelques ſemaines le grand-œuvre d'une conſtitution qui, tôt ou tard, ſera le modèle adopté par tout l'Empire. Ah! ne différons pas. OMBRE AUGUSTE, inſpirez-nous auſſi ! donnez de l'ÉNERGIE à notre Peuple, de la NOBLESSE à nos nobles, de la GRANDEUR D'AME à nos Prêtres, & diſons tous enſemble au Roi votre fils : » Conſentez, SIRE, que votre Nobleſſe nomme QUA- » TRE Députés, là où votre Clergé en nommera » DEUX & le Tiers-Etat SIX «.

ENVAIN chercherait-on une proportion plus heureuſe ? celle-ci ſatisfait à tout. ÉQUILIBRE proportionnel, ACCROISSEMENT déſirable de Repréſentans, tout s'y trouve ; & VOTRE MAJESTÉ l'a bien preſſenti, lorſqu'elle a permis à ſon Miniſtre la publication de cet immortel RAPPORT, où nos vœux les plus chers ſont indiqués ſi clairement. Que n'a-t-il dit un mot de plus, & les trois Ordres n'auraient eu que d'*unanimes* actions de graces à rendre au Roi ?

OUI, SIRE, *unanimes*, & ce mot n'étonnera plus VOTRE MAJESTÉ, ſi elle veut bien prêter une oreille attentive aux vérités NOUVELLES que nous allons lui dévoiler :

LE temps de tout dire eſt venu, & le moment

d'être entendu approche. Le Clergé ne peut pas se dissimuler qu'il n'est plus le premier Corps de l'Etat. Dans des siècles ignorans le préjugé lui avait assigné cette Place ; dès le siècle dernier, l'opinion la lui avait disputée ; dans un siècle encore plus éclairé, la raison la lui enlève. Il déchoit donc. Que reste-t-il à faire, lorsqu'on perd en dignité ; c'est de gagner en estime, en amour, en reconnaissance des Peuples ; & ces jouissances sont assurées au Clergé, aussi-tôt qu'il aura consommé un sacrifice amer peut-être, mais devenu nécessaire ; je veux dire LA RENONCIATION sincère A ÊTRE DÉSORMAIS UN ORDRE SÉPARÉ, & la résolution active de se REPLIER dans les deux Ordres dont il n'a jamais pu se regarder que comme une ÉMANATION.

EN effet, qu'est-ce qu'un ORDRE dans un Empire? C'est une portion essentielle du Gouvernement, c'est une classe fondamentale de la société, & sous ces deux rapports, il n'y a que deux Ordres en France, les PATRICIENS & les PLÉBÉÏENS.

UNE partie de ces PATRICIENS deviennent ensuite Pontifes, Généraux, Magistrats. Une partie de ces PLÉBEÏENS deviennent Lévites, Soldats, Jurisconsultes. Ce sont autant de professions distinctes, de corporations respectables, mais qui ne forment en-

tr'elles toutes que DEUX ORDRES essentiellement séparés, dont le moins nombreux semble destiné, par la possession de quelques priviléges honorifiques, à fomenter sans cesse l'émulation de l'autre, sous les yeux d'un Juge Souverain du mérite de tous, que l'on appelle Monarque ou ROI.

ET nous ne craignons pas, SIRE, que qui que ce soit, que le Clergé lui-même prétende infirmer cette assertion, ou la taxer d'être spécieuse. Il est trop instruit pour ne pas rendre hommage aux vérités dont nous sommes les organes. Anciennes comme le monde, elles se lisent à chaque page dans le grand Livre des Annales de l'Univers. Parmi tant de Peuples qui ne sont plus déja, & dont elles conservent l'histoire, en fut-il un seul qui ait confié à la Caste Sacerdotale, ministères religieux à part, une influence permanente ou du moins perpétuelle dans la direction des affaires politiques ? Les Republiques elles-mêms, les plus libres de tous les Gouvernemens, Rome, Carthage, Athènes ont-elles vu dans leurs Pontifes, leurs Augures, leurs Flamines, leurs Hiérophantes, autre chose que les Ministres des Autels, dont les fonctions sacrées devaient attirer le respect, mais jamais retenir une portion impérative dans le Gouvernement. Enfin, l'INSTITUTEUR DIVIN de la plus parfaite de toutes les

Religions, n'a-t-il pas dit lui-même dans les Livres ſacrés qu'il dictait à ſes Apôtres : *mon Royaume n'eſt pas de ce monde.* Et les ſucceſſeurs de ces Apôtres ſi grands & ſi humbles voudraient être un ORDRE dans l'Etat, le PREMIER de tous les Ordres, le plus PUISSANT, comme il eſt déja le plus RICHE ! ....

NON, non, SIRE, la raiſon ne ſouffrira plus ce monſtrueux mélange, mais elle offre au Clergé une alternative bien conſolante.

ISOLÉ comme il l'eſt aujourd'hui, il ſemble étranger aux autres Ordres, il ſemble être l'ennemi de tous.

QU'IL ſe réuniſſe au Corps de la Nation ; que le haut Clergé ſe rejoigne à la Nobleſſe dans le ſein de laquelle il a reçu le jour ; que le Clergé inférieur rentre dans l'Ordre du Tiers auquel il doit ſon exiſtence ; qu'il déploie à leurs yeux la RICHESSE de ſes connaiſſances ; qu'il leur ouvre le TRÉSOR de ſes lumières ; qu'il allume devant eux le FLAMBEAU de l'érudition, & qu'il ajoute au bienfait de tant d'avantages, celui d'être le LIEN indiſſoluble qui uniſſe pour jamais le Peuple à la Nobleſſe, & ces deux Ordres à leur Roi.

C'EST ainſi que le Clergé ſe rendrait véritablement utile à la Patrie ; c'eſt ainſi que tant de Membres diſ-

tingués qui en ſont aujourd'hui l'honneur & l'unique ſoutien, dégagés de tous les nœuds dont l'eſprit de corps les enlace, deviendraient des hommes d'état précieux à la Nation, & la gloire de leur ſiècle. C'eſt ainſi qu'unis déſormais à leurs frères, à leurs proches dans les deux Ordres, la France tirerait de l'indiviſibilité de deux faiſceaux que rien ne ſaurait rompre, une force qu'il eſt impoſſible de calculer.

MAIS, dans le cas où, loin d'adopter ces idées ſaines, le Clergé par un aveuglement bien déplorable préfèrerait à tant de douceurs & de gloire, cette poſition pénible qui met ſans ceſſe les PRIVILÉGES de ſon Ordre en oppoſition avec les PENCHANS de ſon cœur; dans le cas où, contre tous les argumens de la raiſon, & toutes les loix de la juſtice, il prétendrait encore à une repréſentation ÉGALE à celle de la Nobleſſe; alors, SIRE, l'Ordre reſpectable des Nobles de votre Empire ne pourrait plus cacher la juſte indignation que lui inſpirerait une opiniâtreté ſi condamnable, & voici le vengeance qu'il médite:

ACCOUTUMÉ dès long-temps aux dévouemens, aucun ſacrifice ne lui coûtera. Il s'incorporera intimement à l'Ordre du Tiers. Il ne fera qu'un avec lui. Uni déja par le ſentiment, par l'amour du bien, il le ſera encore par les formes.

Et dès ce moment, plus de difficultés ſur la manière d'opiner. Il conviendrait aux deux Ordres Coalitionés, de compter les ſuffrages par tête, & je demande alors ce que deviendrait le Clergé ?

De ſon côté, beaucoup d'égoïſme, point de patriotiſme, beaucoup de moyens enchaînés, peu d'utilité réelle : peu de repréſentés, beaucoup de Repréſentans, & au-devant d'eux un rempart hériſſé de priviléges, & revêtu d'or.

Du côté de la Nobleſſe, abnégation totale de ſoi-même, union patriotique, & ſi intime entre les deux véritables Ordres de l'Etat, qu'on ne peut plus les reconnaître ; tous les genres d'utilité publique & politique réunis, tous les moyens développés ; une Nation entière repréſentée par un petit nombre de Députés, ſe glorifiant tous de fouler aux pieds les immunités onéreuſes à la Commune, & d'offrir leurs biens & leurs vies à l'Etat.

A ce contraſte frappant, quel ſerait le ſentiment du Roi, & le jugement de l'Europe entière ?

Un éclat nouveau ſe répandrait ſur la Nobleſſe Françaiſe. Brillante d'un luſtre immortel, elle pourrait ſe glorifier de donner à l'Univers le ſpectacle le plus grand, & à ſon Roi la ſatisfaction la plus pure.

MAIS, tant de gloire ne la touche point. Ce ferait l'acheter trop cher, que de la payer au prix de l'humiliation du Corps Sacerdotal dans lequel elle compte des proches, des frères, des amis. Elle repouſſe un éclat qu'une ſeule claſſe d'individus ne partagerait point avec elle, & elle ne franchirait les bornes de modération qu'elle s'eſt preſcrites, qu'autant qu'elle y ſerait forcée par les prétentions injuſtes qu'élèverait une CORPORATION qui n'a aucun des caractères conſtitutifs d'un ORDRE, & qui ne peut citer en ſa faveur qu'un uſage ancien & barbare.

CE malheur n'arrivera point, je l'eſpère; le GÉNIE de la France qui lui donna dans ſa bonté, un LOUIS XII, un HENRI IV, un SULLY, détournera de deſſus nos têtes la cauſe de tant de maux; il éclairera le Clergé ſur ſes véritables intérêts, & ſur ceux de l'Etat; il continuera de donner à VOTRE MAJESTÉ cet eſprit de juſtice qui ſeul peut aſſimiler un Roi aux deux Souverains de glorieuſe mémoire que je viens de citer. Il donnera à votre MINISTRE FIDÈLE la force de triompher des intrigues de Cour, & la vertu d'égaler le Miniſtre de Henri le Grand; il préſidera inviſiblement à côté de VOTRE MAJESTÉ, à ce Conſeil important dans lequel elle va mettre en délibération la demande équitable de ſa Nobleſſe, & pendant

pendant cette séance mémorable, il ne cessera SIRE d'imprimer dans le cœur de NOTRE ROI, toutes les vérités exposées dans ce Mémoire; de leur prêter cette force qui soumet, cette éloquence qui entraîne, cette grace qui persuade; de lui rappeller sur-tout CES TROIS PROPOSITIONS si évidemment démontrées & d'après lesquelles il est impossible de refuser

A LA NOBLESSE PLUS NOMBREUSE QUE LE CLERGÉ,

A LA NOBLESSE PLUS INTÉRESSÉE AU BIEN DE L'ÉTAT QUE LE CLERGÉ,

A LA NOBLESSE PLUS UTILE A LA PATRIE QUE LE CLERGÉ,

un nombre de Représentans plus considérable que celui des Représenans du Clergé.

ENFIN, ce même GÉNIE de la France qui ne doit jamais quitter un instant VOTRE MAJESTÉ suppléera par sa puissance à tout ce qui manque à cet écrit. Je n'ose me flatter qu'il m'en ait inspiré le plan. Pressé de l'amour de mon Pays, mon ame en a conçu l'idée, & ma main accoutumée à manier des armes, & peu assouplie à tenir une plume a écrit sans art, ce que mon cœur dictait sans effort.

VOILA mon hommage, SIRE; il n'a d'autre mérite que ſa pureté. Puiſſe-t-il trouver grace devant mon SOUVERAIN! Puiſſe-t-il être accueilli par une PATRIE que j'idolâtre ! Si une ſeule des propoſitions que j'ai établies eſt approuvée, ſi de cette adoption il réſulte un bien, je ſuis trop payé de mon zèle.

JE viens de relire les vérités développées dans ce faible eſſai. Il n'en eſt aucune que je ne ſignaſſe de mon SANG; je ne puis donc pas héſiter à y mettre mon NOM.

LE MARQUIS DE GOUY-D'ARSY.

250